



reconnaissante de dette et divorce

Par alexcyrc, le 10/01/2013 à 11:14

Bonjour,

J'ai divorcé en 2006 à l'amiable (un seul avocat) en garde alternée avec deux enfants. Ce divorce était un souhait de mon ex femme. A l'époque mon ex beau père (promoteur immobilier) m'a proposé de prendre à sa charge pour que ca se passe bien et le confort de ses petits enfants la rénovation d'un appartement que j'ai acheté à 200 mètres de chez mon ex femme pour la garde alternée. Il m'a même fourni des devis et factures pour que je puisse emprunter plus et payer mon enmenagement et autres frais. En 2009 je décide revendre et racheter un autre bien ayant des difficultés financières. Quand il l'a appris, étant à ce moment en cdd dans la fonction publique, il m'a fait signé une reconnaissance de dettes avec un peu de chantage du type je vais dire à ta banuqe que cetait de fausses factures ou me retourner vers ton employeur (moi j'étais en période pour être renouveler dans mon contrat). Bref j'ai eu peur et j'ai signé une reconnaissance de dettes mansucrite liées aux travaux de renovations. Il a rattaché cette reconnaissance à un produit d'assurance vie que j'ai sur 20 ans. Et il a même mis un taux d'indexation de la dite dette de 3% ans. Pour être sur que 100% de ce que je toucherai sera bien versé à mes enfants. Bref un procédé de filou. Puis je contester l'orgine de la dette et si oui comment ? Merci pour votre aide.